

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 019-251900130-20260310-B\_2026\_24-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 MARS 2026

### DÉLIBÉRATION N° B\_2026\_24

### JOURNÉE ET RECUEIL DE SENSIBILISATION SUR LA BIODIVERSITÉ DANS LE BÂTI

Date de la convocation  
03/03/2026

Le 10 mars 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte		B POUYAUD			
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		C HORNEBECK	x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER



## **CODE PROJET : 8105**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

##### **Orientation 4 – Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel**

##### **Mesure 17 - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti**

#### **Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

##### **Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

##### **Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire**

### **Hors Contrat de Parc**

### **Le rapporteur, Catherine Hornebeck, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;  
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;  
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

### **Contexte :**

---

La cohabitation entre activités humaines et faune sauvage est un sujet traité dans différentes actions du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML).

La biodiversité et le bâti ancien fait l'objet d'aides financières via les « + Parc » avec :

- une bonification de subvention à la restauration du bâti intégrant le maintien ou la création du potentiel d'accueil d'espèces telles que les rapaces nocturnes, ou les chiroptères
- la stabilisation de bâti favorisant le maintien d'espèces

Pour autant le PNR ML a déployé peu d'actions de sensibilisation à la faune ou la flore cohabitant dans le bâti et aux moyens de préservation associés.

### **Description du projet :**

---

Il est proposé de développer une sensibilisation autour de la présence de la faune dans le bâti en deux volets :

- Proposition d'une journée de sensibilisation à destination des professionnels du territoire intervenant sur le bâti et la protection de la biodiversité. Des contacts seront pris avec la DRAC, la LPO, le GMHL, Fellefin Patrimoine Environnement, l'OFB, la Région Nouvelle-Aquitaine, (...) pour définir un panel d'intervenants partenaires de la journée. Un zoom sur les chiroptères sera fait par le GMHL dans le cadre du plan national d'actions chiroptères. Cette journée se déroulera au printemps 2026.

- Création d'un recueil sous la forme d'un livret qui fera la synthèse de la journée et permettra de sensibiliser plus largement les partenaires, collectivités et habitants du territoire. Le document contiendra par exemple une liste d'espèces utilisant localement les constructions humaines comme habitat (chiroptères, oiseaux, reptiles...), les périodes de nidifications, d'hibernations, les aménagements permettant une cohabitation sereine, les plantes possibles de marier avec le bâti pour favoriser la biodiversité sans créer de désordres sur le bâti, des retours d'expériences...

La journée de sensibilisation sera ouverte à une trentaine de personnes afin d'avoir un groupe raisonnable pour la partie terrain. Une communication spécifique sera faite en direction des différents partenaires du PNR ML.

Le recueil aura une diffusion large, en plus des partenaires précités, il sera envoyé en version papier aux communes et délégués du PNR ML, et disponible sur le site internet pour le grand public.

Budgétairement, la journée de sensibilisation se veut partenariale sans prestation. Le recueil nécessitera un budget propre calculé sur la base de l'édition de 500 exemplaires et d'une conception graphique réalisée en interne.

Budget et plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Réalisation du livret	800 €	Autofinancement PNR	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>

#### Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau syndical :

- de valider le principe d'organisation d'une journée de sensibilisation mêlant biodiversité et patrimoine bâti ;
- de valider le principe de conception et d'édition un livret de sensibilisation ;
- de valider le budget et le plan de financement prévisionnel du projet ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2026, au chapitre correspondant.

#### LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

#### DECIDE :

- de valider le principe d'organisation d'une journée de sensibilisation mêlant biodiversité et patrimoine bâti ;
- de valider le principe de conception et d'édition un livret de sensibilisation ;
- de valider le budget et le plan de financement prévisionnel du projet ;

- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2026, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le*

